



# Inter' Actions



Inauguration le samedi 5 mars 2022

# Sommaire

2	Le mot du maire
3	Conseil municipal
7	Le dossier
9	Vie communale
18	Enfance et jeunesse
20	Vie associative
21	Histoire et Patrimoine
23	Sèvre et Loire News
25	Autour de chez nous
30	Le coin détente
35	Le portrait

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie  
[communication@mairie-laregrippiere.fr](mailto:communication@mairie-laregrippiere.fr)



## L'AGENDA

### MARS

- 05 - Inauguration station d'épuration
- 12 - Croc'jeux
- 12/13- Théâtre Les Amus'cadets
- 19/20- Théâtre Les Amus'cadets
- 26/27- Théâtre Les Amus'cadets
- 24- Conseil municipal

### AVRIL

- 08 - Beerandvinyle
- 10 - Election présidentielle
- 18 - Chasse aux œufs
- 23/24 - Portes Ouvertes Domaine de la Gravoire
- 24 - Election présidentielle
- 28 - Conseil municipal

### Mai

- 19 - Conseil municipal

#### ATTENTION

Pour « Inter' Actions » de mai, transmettez vos articles avant le 20 avril par mail à :

[communication@mairie-laregrippiere.fr](mailto:communication@mairie-laregrippiere.fr)

**Mairie 11**, place de l'Eglise 44330 LA REGRIPIERE  
Tél. 02.40.33.63.14 [www.mairie-laregrippiere.fr](http://www.mairie-laregrippiere.fr)  
[contact@mairie-laregrippiere.fr](mailto:contact@mairie-laregrippiere.fr)  
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h30



Pascal EVIN  
Maire de la Regrippière

## LE MOT DU MAIRE

Le printemps arrive et il va faire du bien à tout le monde.

L'actualité nationale va être dense voire pesante, mais réjouissons-nous de la chance incroyable de vivre en démocratie, de pouvoir débattre et nous exprimer par le biais des urnes. Tant de citoyens dans le monde souhaiteraient pouvoir le faire, même si notre quotidien n'est pas toujours parfait.

La citoyenneté s'exprime au travers de droits et de devoirs, dans un concept d'appartenance à une collectivité, et fondée sur des valeurs comme le civisme et la solidarité. Le civisme, c'est l'affaire de tous et nous avons la chance d'habiter dans une commune où il fait bon vivre. Le monde évolue et nous devons nous assurer que nos gestes, nos réflexes soient en adéquation avec le respect d'autrui, notre environnement et le développement durable, garants du bien vivre ensemble. Notre qualité de vie ne pourrait exister sans la participation de chacun au respect de certaines règles élémentaires de bon voisinage, de sécurité et de bon sens : L'entretien des trottoirs, les dépôts d'ordures, les poubelles à sortir seulement la veille, le brûlage des végétaux, la divagation des chiens et chats, les déjections canines, un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, le stationnement des véhicules, planter sans dépasser chez le voisin, le respect des hauteurs de clôture ... sont autant de désagréments à proscrire.

La vitesse des véhicules est encore trop importante dans la commune, malgré les aménagements en place depuis des années. Vous êtes nombreux à interpellier les élus pour encore la réduire, à demander de positionner le radar mobile à tel ou tel endroit. Récemment de façon précaire, des chicanes ont été positionnées rue du stade et rue de l'école. Les plots ont été renversés parfois involontairement, mais aussi de manière volontaire, exprimant le mécontentement de certains. Oui ! Les chicanes font ralentir et c'est parfois gênant d'attendre une voiture qui a la priorité. Oui ! Il faut plus de temps pour traverser la commune. La route est à partager avec les vélos, les trottinettes électriques, et les sorties d'école sont à protéger ! La sécurité ne se négocie pas. Ces incivilités n'auront permis que d'accélérer la mise en place de chicanes bétonnées.

Le budget de la commune sera voté en mars. Nous présenterons les axes lors du prochain bulletin. Les comptes 2021 sont clôturés. L'excédent du budget de fonctionnement de l'année 2021 est de 204 549€. Il est tout à fait correct mais en recul par rapport aux années précédentes : Une baisse des recettes avec la crise sanitaire, les dotations de l'état inférieures notamment avec la légère baisse de la population ; une augmentation, certes maîtrisée, du budget de fonctionnement de la voirie et des bâtiments pour une remise à niveau, en sont les principales raisons. Nous serons donc prudents sur les prochains investissements 2022 même si tous nos voyants sont au vert. Le taux d'endettement par habitant est très bon, soit 407€ par habitant pour une moyenne nationale des communes de même taille de 600€. Le futur investissement de la périscolaire nous incite à être vigilants pour avoir un maximum de souplesse.

Le conseil municipal a nommé Jean Luc Gaultier adjoint à la voirie. Fort de son expérience municipale et professionnelle, il a toute ma confiance pour mener à bien les projets voirie de la commune.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches et continuons d'être solidaires entre nous.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 27 janvier 2022 à 20h à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

**Date de convocation :** 22 janvier 2022

**PRÉSENTS :** M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.,

**EXCUSÉS :** Mme BARON A., M CARETTE C.,

**POUVOIRS :** Mme BARON A. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.

Mme JOLIVET C. est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2021 a été approuvé.

### CONVENTION D'ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LES ÉCOLES DE L'ACADÉMIE DE NANTES

L'académie de Nantes propose d'adhérer à un groupement de commandes afin de bénéficier des conditions préférentielles pour les 4 prochaines années.

La durée du marché est fixée à 48 mois. La date d'entrée du nouveau marché est le 19 juillet 2022. Chaque adhérent partenaire finance, pour ce qui le concerne, la fourniture de compte d'accès à l'ENT pour les élèves de l'école.

Le rectorat prend à sa charge, sur la durée du marché, la formation des enseignants et l'accompagnement des utilisateurs à travers des actions pilotées par les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation. La convention prendra fin le 19 juillet 2026.

Le conseil municipal décidé à l'unanimité :

- **D'adhérer** au groupement de commandes
- **D'approuver** la convention d'adhésion au groupement de commandes
- **D'accepter** que le rectorat de Nantes assure les fonctions de coordinateur du groupement de commandes et se charge d'établir le dossier de consultation des entreprises, de procéder à la publication du marché, de rédiger le rapport d'analyse des offres, de signer le marché, de le notifier au candidat retenu et d'envoyer à chaque adhérent les documents nécessaires à l'exécution du marché
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération

### CAPITAL DE LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT (LAD) - Société Publique Locale (SPL)

Le conseil municipal a acquis auprès du département trois Actions de LAD-SPL approuvées par délibération le 6 décembre 2018.

Loire-Atlantique développement et le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) proposent :  
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage en particulier dans le domaine du renouvellement urbain,  
- Le conseil d'opportunité sur l'ensemble des opérations d'aménagement et de développement  
Afin de donner les moyens à LAD - SPL, il est proposé d'augmenter la participation du département à son capital de deux millions d'euros.

La représentation au conseil d'administration ne serait pas modifiée, le département conservant 7 sièges d'administrateurs sur les 18 sièges.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et, plus particulièrement, les articles L 1521-1 et suivants,

**Vu** les statuts de Loire-Atlantique développement-SPL,  
**Vu** la délibération de l'assemblée départementale du 8 février 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'augmentation de capital de Loire-Atlantique développement-SPL de 2.000.000 € (deux millions d'euros),
- **Approuve** que cette augmentation de capital puisse être souscrite uniquement par le Département de Loire-Atlantique,
- **Renonce** donc d'ores et déjà à l'exercice du droit préférentiel de souscription et donc à participer à l'augmentation de capital,
- **Approuve** la composition inchangée du Conseil d'administration.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires d'exécution de la présente délibération et notamment au sein des organes de Loire-Atlantique développement-SPL.

## CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DISPOSITIF DE TELEASSISTANCE EN LOIRE ATLANTIQUE

Dans le cadre du dispositif de téléassistance en Loire-Atlantique, il convient de réactualiser la convention de partenariat.

Il est donné lecture de cette nouvelle convention de partenariat qui a été approuvée par la Commission Permanente du Département de Loire-Atlantique dans sa séance du 25 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, a décidé de reporter ce dossier au prochain conseil municipal pour avoir plus d'informations sur le coût demandé aux particuliers et sur le nombre de personnes y souscrivant.

## EXCÉDENT DE TERRAIN COMMUNAL – VILLAGE DE LA PETITE TRANCHAIS

M Le Maire informe les élus sur la demande d'acquisition de terrain communal dans le village de la Petite Tranchais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

### Décide :

- le principe de vendre à M BAHUAUD, un excédent communal d'une superficie d'environ 270 m<sup>2</sup>

### Dit :

- qu'une enquête de 15 jours aura lieu en Maire, afin de recueillir l'avis de la population,  
- que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale.

### Désigne :

- Mme Nadège MENARD, en qualité de Commissaire Enquêteur

## ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le service des finances publiques propose d'écarter sept titres de recettes pour un total de 5 500 euros du potentiel d'encaissement de la Commune.

Les services de l'Etat ont diligenté toutes les procédures utiles au recouvrement de ces sommes, celles-ci se sont révélées infructueuses.

Après avoir pris connaissance, après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** à la demande du service des finances publiques les produits irrécouvrables de la Commune ;

- **ADMET** pour ce faire les titres concernés en pertes sur créances irrécouvrables, étant observé que l'admission en non-valeur ne met pas fin à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable ;

- **DIT** que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

## INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Les propriétaires des parcelles E757 et E 752 ne se sont pas faits connaître,

Dès lors, les parcelles sont présumées sans maîtres au sens de l'article 713 du code civil,

Ces immeubles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. L'article L 1123-3 in fine du CG3P impose à la commune d'incorporer ces biens dans le domaine communal dans un délai de six mois à compter de la vacance présumée des biens.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **exerce** ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et de l'article L 1123-3 (al. 4) du CG3P ;

- **décide** que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;

- Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet ;

- Monsieur le Maire est autorisé à acquitter les frais d'enregistrement des actes notariés.

## MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur.

M. Le Maire présente au Conseil municipal les principales modifications contenues dans le règlement.

Les modifications sont apportées pour la création du jardin du souvenir et de caves urnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide

- **d'adopter** les modifications du règlement intérieur dans les conditions exposées

## ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DÉMISSION

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

**Vu** la délibération n° DEL2020 - 0020 du 28 mai 2020 portant création de quatre postes d'adjoints au maire,

**Vu** la délibération n° DEL2020 - 0021 du 28 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

**Considérant** la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 29 décembre 2021,

**Considérant que** lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans

**Considérant que** pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3<sup>ème</sup> adjoint,

**Considérant qu'en** cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

**Article 1er : Décide** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**Article 2 : Procède** à la désignation du 3<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : M Jean-Luc GAULTIER

Nombre de votants : 17

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité : 15

a obtenu : M Jean-Luc GAULTIER 15 voix

**Article 3 :** M. Jean-Luc GAULTIER est désigné en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint au maire.

## **ATTRIBUTION COMPÉTENCE ADJOINT**

Suite à l'élection d'un nouvel Adjoint le 27 janvier 2022,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

M le Maire informe des délégations de fonctions attribuées à l'adjoint comme suit :

**3e adjoint : Jean-Luc GAULTIER** est en charge la voirie, l'urbanisme, l'assainissement, les réseaux, le développement durable et la digitalisation (réseaux sociaux et site internet)

Le Conseil Municipal prend acte, et approuve les attributions de l'adjoint.

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

M le Maire rappelle que ce débat n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il présente le rapport d'orientation pour permettre d'exercer de façon effective le pouvoir de décision à l'occasion du vote du prochain budget primitif.

Chaque adjoint a également présenté les différents projets pour l'année 2022. Chaque commission va maintenant prioriser en fonctions des besoins.

Ces projets seront ensuite validés en commission finances.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### ROYAL MER

La société Royal Mer a reçu le prix « Fabriqué en France » des Trophées PME RMC pour la région Ouest.

C'est la deuxième entreprise de la zone des Treize Vents qui reçoit un prix.

### POLICE MUNICIPALE

Une étude va être lancée cette année avec les communes de Le Landreau, La Chapelle Heulin, Mouzillon et La Remaudière pour voir le potentiel pour le nombre de policiers municipaux et la faisabilité.

### ÉLECTIONS CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

En raison de la crise sanitaire, les élections sont annulées et reportées à une date ultérieure.

### CHICANES

Les chicanes installées rue du stade sont régulièrement renversées parfois volontairement. Il faut donc anticiper et les réaliser en dur rapidement.

### GRAPH

Lors du précédent conseil municipal, il avait été demandé à M GAULTIER et M SOURISSEAU de définir un endroit pour l'installation du panneau de l'association de l'ARCT. Après réflexion, ils ont décidé de le mettre sur le mur où était proposé le graph.

L'artiste ne souhaite pas réaliser son œuvre avec le panneau.

Les élus ont décidé qu'il serait réalisé sur le mur de la salle polyvalente côté Place Saint Joseph.

L'artiste est Ladybug. Elle réalise des visages.

Lors des ateliers avec l'artiste, les participants réfléchiront à l'œuvre et se familiariseront avec les techniques du tag.

Le 11 juin seront organisés plusieurs parcours en car pour découvrir les différents graphs des communes de la CCSL avec des jeux en rapport avec les réalisations.

### FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum aura lieu le 2 juillet 2022.

### ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS ET GAGNANTS DES MAISONS FLEURIES

Il est proposé d'organiser un pot pour accueillir les nouveaux arrivants et offrir les lots pour les gagnants des maisons fleuries. La date retenue est le 20 mai à 19h.

### SITE INTERNET POUR LES ASSOCIATIONS

M Yohann HARSCOUE, éducateur sportif à l'association « Les Hirondelles » à Saint Julien, a créé un site internet pour mettre en relation les différentes associations afin de faciliter la recherche de bénévoles ou d'animateurs. Cette information a été diffusée aux associations de la commune.

### SÉCURITÉ CIVILE

Un courrier a été envoyé aux associations de la commune pour leur proposer une session de formation PSC1 pour 1 membre de leur association s'il le souhaite le 5 mars prochain. Cette formation serait financée par la commune.

### FESTI'FAMILLES

De septembre à janvier, des animations autour de la parentalité ont été proposées sur le territoire de la communauté de communes. Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées. 85 % des participants venaient de la CCSL. A La Regrippière, l'atelier Furashiki était complet.

Une seconde saison est proposée du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin. Il y a 32 actions de programmées dont une sur la commune. Un temps fort est prévu le 4 juin à Vallet.

### CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

L'ancien conseil municipal d'enfants avait prévu une dernière rencontre en janvier. Celle-ci a été annulée vu le contexte actuel. Ils seront invités à l'inauguration des jeux pour finaliser leurs projets.

### AGENDA CULTUREL

La communauté de communes a mis en ligne un agenda culturel pour annoncer tous les évènements qui ont lieu sur la CCSL. Un exemplaire papier va être imprimé courant mars. Le slogan est « Sortez de chez vous ».

## ILS S'INSTALLENT SUR LA COMMUNE

### MENUISIER ÉBÉNISTE

François HUBERT, ébéniste prochainement installé dans la zone artisanal des Treize Vents

Originaire des Deux-Sèvres, ce jeune artisan de 29 ans a fait sa formation à Parthenay pour le C.A.P. d'ébéniste avant de faire un Brevet de Technicien des Métiers au C.F.A. de Sainte-Luce.

Il a d'abord travaillé à Nantes, puis l'entreprise a déménagé à Gesté.

Le trajet quotidien étant devenu trop long, il a cherché une maison à rénover à la campagne.

C'est ainsi qu'il est arrivé à La Regrippière où il va maintenant réaliser son rêve : avoir sa propre entreprise.

Il a déjà commencé puisqu'il est actuellement autoentrepreneur tout en étant salarié.

Cet été, il s'installera dans son entreprise « **Mailles & Veinages** »

Elle se situera dans la Zone Artisanale des 13 vents.

Son but est de fabriquer du mobilier, ( table, buffet, bibliothèque, bureau, objets de décoration ...) plutôt que des agencements ( type cuisine ou dressing).

Il travaillera d'abord avec d'autres ébénistes avant de se constituer sa propre clientèle.

Il fabriquera des meubles haut de gamme, plus cher que le mobilier de « Maisons du monde » ou « Gautier » mais sans être des produits de luxe.

Il veut faire des meubles sur mesure mais aussi des collections de meubles en petite série pour un prix plus abordable.

Fils d'agriculteur, il a déjà commencé a constituer son stock de bois.

Tous les hivers, il coupe des arbres sur l'exploitation de ses parents.

Il les fait scier et débiter afin de les faire sécher. Il faut en effet un an par centimètre d'épaisseur de séchage.

Ce ne sont donc que des essences locales : chênes, frênes, érables noyers.

Bien sûr, au fur et à mesure il replante, et même bien plus qu'il n'en prélève à la nature.

Il y aura donc des arbres autour de son entreprise, des arbres fruitiers et des arbres mellifères qu'il affectionne plus particulièrement.

Ce jeune artisan vous invite à découvrir son site internet : [mailles-veinages.com](http://mailles-veinages.com) où vous pourrez apprendre qu'il a même décroché une médaille d'or aux jeux olympiques des métiers Europe 2014.

Nous remercions François de nous avoir présenté sa passion et réservons lui un bon accueil sur notre commune.



## L'ATELIER DE CERAMIQUE SHIBUMI\*

Derrière Shibumi se cache Caroline Guillot, 46 ans, originaire de la région d'Orléans. Après une formation de juriste des affaires et un parcours dans l'univers des ressources humaines auprès d'ONG à Paris et sur le terrain, Caroline Guillot découvre la céramique par le biais de ses enfants. Initiée à cet art par Corentin Brison lors de cours du soir, très vite naît une passion pour le tour et l'envie d'une reconversion. Elle franchit le pas en 2018-2019 et s'engage dans un CAP tourneur en céramique. Diplôme en poche elle installe son activité dans la capitale début 2020. Parallèlement le souhait de quitter la région parisienne pour offrir à ses enfants un autre mode de vie est là. Le postulat pour déterminer la terre d'accueil est double : un terrain neutre pour la famille ne pas trop s'éloigner des amis et de la famille et la proximité avec l'océan. Freiné par le confinement, le projet abouti en juillet 2021 lorsque la famille arrive à La Regrippière.

Après une période de travaux, l'atelier Shibumi peut ouvrir ses portes. En attendant d'accueillir le public, Caroline se concentre sur sa production. Et parce que la terre est un élément du vivant et que la région a un climat différent, elle a commencé par appréhender la réaction entre la matière, son atelier et la cuisson.

L'atelier Shibumi, situé à La Boisière, propose à la fois des ateliers et la production de Caroline.

### - La production

Les pièces créées au cœur de l'atelier sont utilitaires et décoratives, de la vaisselle aux lignes simples et épurées. C'est pour cela que Caroline travaille le grès blanc, gris et la porcelaine, terres imperméables aux qualités esthétiques et résistantes aux chocs matériels et thermiques.

### - Les ateliers

Début mars Caroline propose des formules stages. Du stage découverte de deux heures au week-end d'initiation de dix heures, de l'initiation pour découvrir le fonctionnement et les premiers gestes du tournage jusqu'au tournassage et la production de pièces.

En septembre, lancement des cours de tournage. 2h30 hebdomadaire pour apprendre les gestes de base, pour monter, façonner, tournasser la terre jusqu'à l'émaillage de la pièce. Pour découvrir l'ensemble des propositions, rendez-vous sur son site Internet.

Au-delà de son atelier, Caroline aimerait travailler avec les restaurateurs afin de leur faire découvrir sa vaisselle et mûrit d'autres projets comme travailler avec les écoles pour leur faire découvrir son activité. Elle souhaite réellement s'ancrer sur le territoire et prendre part aux activités culturelles émergentes de la commune.

Merci à Caroline pour son accueil et ce moment de partage autour de sa passion.

Pour en savoir plus :

[www.ateliershibumi.com](http://www.ateliershibumi.com)



ateliershibumi



Shibumi – Atelier de céramique



---

URBANISME

---

♦ DÉCLARATIONS PRÉALABLES

**Hervé MARILLEAUD**  
12 La Porchetière  
Construction d'une serre

**Vincent RACINEUX**  
7 Bis route de la Tranchais  
Construction d'une piscine

**René BARON**  
1 Beauséjour  
Pose de panneaux photovoltaïques

**Charly PIOU**  
1 La Petite Aujardière  
Modification des façades

**OPEN ENERGIE**  
22 rue des Corbetières  
Pose de panneaux photovoltaïques

---

♦ PERMIS DE CONSTRUIRE

**Olivier HERROU**  
4 rue de l'Ouche Renard  
Maison individuelle

**Stéphane CABROLIER**  
7 impasse de la Fleurancellerie  
Transformation bâtiment agricole en maison

**Agnès et Béatrice VIAUD**  
4 bis rue des Meuniers  
Maison individuelle

**LES TRANSPORTEURS DES MAUGES**  
Z.A.C. des Treize Vents  
Création d'un entrepôt

**François MALLORY et Camille TREGOUET**  
7 rue de la Petite Pièce  
Maison individuelle

**Sylvain FLEURANCE**  
2 rue du Pâtis  
Garage bâtiment industriel existant

**Vincent GIRARD et Laëtitia LUCAS**  
9 rue de la Petite Pièce  
Maison individuelle

---

## ÉTAT CIVIL

---

NAISSANCES     **Ethan LEFEBVRE BELORDE** né le 4 janvier - 27 rue de l'Ecole  
**Sacha MARTIN** né le 15 février - 10 Le Champ Oger  
**Séraphin BARON** né le 15 février - 2 Beauséjour

---

## ÉTAT CIVIL 2021

---

NAISSANCES     Kelia LAURENT née le 28 janvier - 30 rue de la Tranchais  
Harold JUDAIS né le 4 février - 12 Le Champ Oger  
Thélio BÂTONNIER né le 6 février - 12 bis Le Moulin Gourdon  
Nathan LÉOSTIC né le 13 février - 9 rue des Corbetières  
Jade CHEVALIER née le 14 février - 46 rue du Vignoble  
Naël TAHRI né le 8 mars - 13 La Doricière  
Noa CLEMENCEAU né le 20 mars - 16 rue de Bretagne  
Thaïs MOUSSET née le 16 avril - 1 La Petite Morinière  
Augustine ROUSSEAU née le 2 juin - 14 quater place Saint Joseph  
Nino LUX né le 15 juin - 4 La Doricière  
Alistair LIMOUSIN né le 24 juin - 14 rue du Vignoble  
Sacha GRAVOUEILLE né le 26 juillet - 4 Le Champ Oger  
Louise VOURC'H née le 14 août - 1 place Saint Joseph  
Coraline RIVET née le 29 août - 11 La Tirelière  
Edgar MERY né le 22 septembre - 4 rue du Stade  
Tilio THEBAUD né le 6 octobre - 12 rue du Pinier  
Luke SERPAULT né le 10 octobre - 7 place Saint Joseph  
Raphaël TEXIER né le 3 novembre - 31 rue du Vignoble  
Ylian ROGER ADELE né le 20 novembre - 34 rue des Fontaines  
Léo HAIE né le 4 décembre - 3 ter La Gandonnière  
Ewen PERRAY né le 15 décembre - 32 rue du Stade

MARIAGES       Geoffrey DUTEIL et Sylvie MALLEVAUD - le 16 janvier - 16 rue du Pinier  
Valentin FAFET et Jessie LASSERRE - le 25 septembre - 20 rue du Pinier  
Olivier ROGER ADELE et Hialiravaka ANDRIAMIHAJAMANANA -  
le 25 septembre - 34 rue des Fontaines

DECES           Jean-Claude HALLEREAU - 87 ans - a été domicilié 1 La Roussière  
Louis FLEURANCE - 88 ans - a été domicilié 29 rue du Vignoble  
René EMERIAU - 78 ans - a été domicilié 4 La Bouchefoire  
Jean-François GOURAUD - 42 ans - a été domicilié 2 La Rinelière  
Joseph DURAND - 94 ans - a été domicilié 6 rue de l'Ecole  
Paulette CASSARD - 94 ans - a été domicilié 2 La Petite Tranchais  
Camille BOYAS - 1 rue des Fontaines  
Laura DHÉNAIN - 13 La Roussière

---

## ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

---

La cérémonie d'accueil des nouveaux habitants aura lieu le vendredi 20 mai 2022.

Les habitants arrivés en 2020, 2021 sont invités à se faire connaître en se présentant à l'accueil de la mairie ou en envoyant un mail à [contact@mairie-laregrippiere.fr](mailto:contact@mairie-laregrippiere.fr)



---

## L'ART'GRIPPIERE : C'EST REPARTI

---

Après les jeux olympiques, nous vous proposons le thème des insectes.

Le principe est le même : nous vous demandons de créer une œuvre, à partir d'objets recyclés.

Vous pouvez choisir un papillon, une coccinelle ou pourquoi pas une maison des insectes ?

Comme l'année dernière, les créations seront exposées aux quatre coins de la commune.

Le dépôt des œuvres aura lieu le 18 juin.



---

## INCLUSION NUMERIQUE

---

Margot, conseillère numérique, intervient chaque semaine pour vous accompagner dans votre utilisation du numérique.

Elle peut vous aider à utiliser vos outils numériques (ordinateur, tablette, smartphone ...), à vous servir d'internet en toute sécurité pour vos démarches personnelles, ou encore à rester connectés avec vos proches (e-mail, chat, visioconférence...).

N'hésitez pas à venir la rencontrer !

Les séances ont lieu les lundis matin en mairie dans la salle du conseil

Renseignements auprès de Margot au 06 71 89 52 00

[margot.charrier@conseiller-numerique.fr](mailto:margot.charrier@conseiller-numerique.fr)

Ou à la mairie au 02 40 33 63 14 - [contact@mairie-laregrippiere.fr](mailto:contact@mairie-laregrippiere.fr)



## CHASSE AUX OEUFS



La Chasse aux œufs a lieu le Lundi 18 avril à 10h.

Pour participer :

Venez retirer votre « permis de chasse aux œufs » entre le 24 mars et le 7 avril à la Mairie ou à CROC'loisirs.

Cette animation est réservée aux enfants de la commune âgés de 2 à 11 ans.

## LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES CROC'JEUX

Venez tester les différents jeux de société choisis par les animatrices de CROC'loisirs !

Virginie, de l'école des parents et des éducatrices, sera présente pour répondre à vos interrogations de parents et vous apporter quelques conseils.

Un moment convivial à partager en famille.

Samedi 12 mars de 10h30 à 12h00



Tout public

Entrée libre et gratuite

## CROC'LOISIRS



1, 2, 3 ou 4 ateliers !  
A vous de voir !

Atelier PS /MS  
Durée : 30 min  
A 16h30

Atelier GS /CP  
Durée : 45 min  
A 15h30

Atelier CE1-CM2  
Durée : 45 min  
A 14h30

Samedi 19 mars  
Découvrir mon corps

Samedi 2 avril  
Toutes Mes émotions

Samedi 14 mai  
Se faire confiance,  
L'estime de soi

Samedi 11 juin  
Ressentis, sensibilité  
Être soi-même !

Renseignements et inscriptions  
au 02 40 06 88 43 ou crocloisirs@orange.fr

---

## LE PROJET ECHOMOBILE

---

ECHOMOBILE, c'est un projet artistique visant à déplacer le projet ECHO initié en mai 2021 par une trentaine d'artistes et collectifs qui se sont réunis pour investir une dizaine de pièces et de murs de l'ancien hôpital de Le Loroux-Bottereau.

Entre peinture, graff, collage, installation, sérigraphie, plateau radio, sound system, les murs de cet ancien hôpital ont repris vie. Chaque ville de la CCSL recevra un artiste pour un atelier avec du public qui sera suivi par la création d'une œuvre sur un mur de la ville.



A La Regrippière, cet atelier a eu lieu de 10 février.



L'artiste Lady Bug a réalisé l'atelier devant un public d'ados et adultes très réceptifs.

Le thème de l'atelier était l'enfance, ils ont d'abord réfléchi à ce qui pouvait leur faire penser à l'enfance, puis ils ont laissé libre court à leur imagination pour mettre tout ça sous forme de dessins.



Ils ont ensuite réfléchi à la manière de faire des pochoirs à partir de leurs dessins et Lady Bug leur a donné la technique des ponts. Chacun a pu réaliser son pochoir, en le dessinant d'abord puis en enlevant les parties superflues à l'aide d'un cutter.



Et enfin dernière étape de l'atelier, le GRAFF. Chacun a pu s'initier à différentes techniques de peinture à la bombe, remplissage, dégradé, coulures, gouttelettes, etc... Chaque participant est reparti avec son œuvre personnelle et de supers souvenirs de la journée

L'artiste Lady Bug, passionnée par l'Afrique et les visages, est repartie elle avec les idées de chacun pour réaliser une superbe œuvre d'art sur le thème de l'enfance et elle viendra peindre le mur dès le début du mois d'Avril.

Lorsque les 11 visuels seront réalisés sur toutes les communes, il y aura le lancement d'un grand jeu qui donnera l'occasion de découvrir les différentes œuvres et notre territoire.

Un temps fort aura lieu le samedi 11 juin, avec 3 parcours organisés en bus, en voiture mais aussi en vélo qui se terminera dans le parc de l'ancien hôpital avec concerts et animations.



---

## NOUVELLES ACTIVITES SUR LA COMMUNE

---

### KID & BOIS - MEUBLES POUR ENFANTS

Kid et Bois est une entreprise familiale qui souhaite offrir à ses clients des meubles de qualités, respectueux de l'environnement, à des prix abordables. En contrepartie, les meubles ne sont pas fabriqués à la chaîne donc les délais sont un peu plus long (mais ça vaut le coup d'attendre!) comptez 8 semaines environ de fabrication.



Le bois utilisé est du pin massif garanti FSC, nos meubles sont traités avec du vernis pour un nettoyage facile mais un aspect brut pour plus de naturel.

Le vernis est certifié Ecolabel et classé A+ dans les émissions de gaz en intérieur.

Tout est fabriqué dans l'atelier à La Regrippière.

Kid et Bois

1 rue des Fontaines - 06 25 01 88 06

pierreboyas@gmail.com

www.kidetbois.com



### REFLEXOLOGIE PLANTAIRE ET PALMAIRE

Les douze années passées au sein du CHU de Nantes en tant qu'infirmière, lui ont laissé le temps d'observer, d'écouter et de discerner les limites de nos prises en charge souvent liées à une cadence trop soutenue.

Caroline LECOQ a eu envie de retourner à l'essentiel en prenant le temps d'écouter, d'accompagner les personnes à comprendre et à accueillir leurs ressentis afin de retrouver la conscience du corps.

C'est pourquoi, elle s'est formée à la réflexologie plantaire issue de la tradition chinoise.



C'est une technique naturelle qui est complémentaire de notre médecine.

Elle permet de préserver ou d'améliorer notre état de santé en retrouvant l'équilibre.

Par des pressions douces sur l'ensemble du pied Caroline cherche à détecter les zones douloureuses ou les tissus perturbés qui révèlent un déséquilibre.

La réflexologie plantaire s'inscrit dans une hygiène de vie. Elle s'applique en prévention pour renforcer notre résistance aux maladies et améliorer durablement notre capital santé.

Mais aussi pour soulager les maux tels que les troubles musculo-articulaires, digestifs, respiratoires, génitaux, hormonaux, circulatoires, le stress, l'anxiété, les phobies, les dépendances, les troubles du sommeil.... Et bien d'autres !!!!

Cette technique s'applique aussi bien au bébé qu'à la personne âgée. Elle s'inscrit également dans l'accompagnement de la maladie, la grossesse, la fin de vie.

La personne est prise en compte dans sa globalité et le soin est adapté à chacun selon ses besoins.

Son vœu se concrétise enfin avec l'ouverture de son cabinet le 1<sup>er</sup> mars au 2022, rue du Pinier à la Regrippière.

Pour plus d'informations ou pour une prise de rendez-vous n'hésitez pas à la contacter au 07.87.50.02.56 ou sur [caroline.lecoq44@gmail.com](mailto:caroline.lecoq44@gmail.com)

« Une longue vieillesse en bonne santé demande d'y penser bien des années avant qu'elle n'arrive »

## PAYSAGISTE

Allan GUIHARD créateur de Taille Créons paysagiste

Né à NANTES. Allan GUIHARD est arrivé dans le vignoble Nantais il y a quinze ans en tant que facteur sur les cantons de Vallet et de Clisson, puis chargé de clientèle sur Vallet.

Il habite avec sa femme et ses deux enfants sur La Regrippière depuis huit ans.



De nature bricoleur, il a apprécié ré agencer leur maison et créer un jardin quasi inexistant à leur arrivée.

Depuis, il s'intéresse aux végétaux et aux différents matériaux utiles à l'aménagement paysager. Dans cette suite logique, il a intégré un cursus de reconversion professionnelle afin d'obtenir un diplôme d'état BP Aménagements Paysagers effectué au lycée de Briacé à Le Landreau.

Cette formation lui a permis d'acquérir les compétences nécessaires pour entretenir et aménager les jardins des particuliers et des professionnels.

Il a depuis collaborer avec les paysagistes de Vallet et de son canton pour enrichir son expérience.

Son souhait se réalise avec la création de son entreprise dénommée Taille-créons Paysagiste.

Il propose à ses clients l'entretien de leur jardin : tonte de pelouse, débroussaillage, entretien des massifs, arrosage manuel des végétaux, ramassage des feuilles, application d'engrais ou d'amendements, bêchage et binage, désherbage, évacuation des végétaux, taille de haies, arbres et arbustes.

Son entreprise fonctionne avec une coopérative locale afin de vous faire bénéficier du service à la personne. Vous profitez ainsi de 50% de crédit ou réduction d'impôt concernant l'entretien, que vous soyez locataire ou propriétaire.

Pour l'embellissement de votre jardin, Allan GUIHARD réalise des aménagements paysagers: plantation de végétaux, réalisation de pelouses, création de massifs, maçonnerie paysagère, accès et chemins pavés et pose de clôtures.

Ce nouveau projet s'accompagne avec des acteurs locaux (pépiniéristes, commerces de fournitures et de matériaux...) pour vous garantir un service personnalisé de qualité.

Pour plus d'informations

Par téléphone au 06 69 30 94 33 ou par mail [taillecreons.paysagiste@gmail.com](mailto:taillecreons.paysagiste@gmail.com)



## ACCES LIBRE : UN SITE COLLABORATIF

Afin de faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap, le Ministère de la Transition Écologique a développé l'application participative "AccesLibre".

Elle permet à tout un chacun de renseigner et de connaître le niveau d'accessibilité d'un établissement public ou privé (desserte en transports, stationnement, entrée, sanitaires, etc).

La plateforme est ouverte à tous et peut être remplie indifféremment par les usagers, les propriétaires et les gestionnaires des ERP, les collectivités locales et les services de l'État.

Les informations contenues dans AccesLibre n'ont pas de valeur réglementaire, elles renseignent sur l'expérience vécue par les usagers.

Vous pouvez découvrir l'application à l'adresse suivante : <https://acceslibre.beta.gouv.fr> et renseigner ou consulter les données concernant l'accessibilité des ERP.

Pour toutes questions complémentaires vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante : [accessibilite@cc-sevreloire.fr](mailto:accessibilite@cc-sevreloire.fr)



## PROGRAMMATION LE ST JO'

**NOUVEAUTÉ DU ST JO'**

**LES BURGERS EMPORTEUR  
OU SUR PLACE**

18H-21H

**Le STJO' RESTAURANT  
BAR**

### L'Agenda.

Le Classic : Buns, ketchup, double cheddar, steak haché, cornichon.  
Avec frites maison.

8,50 €  
9,50 €

Le Savoyard : Buns, sauce Cocktail, oignon complotée, double raclette au lait cru, steak haché, cornichon.  
Avec frites maison.

9,50 €  
10,50 €

Le ST JO' : Buns, sauce moutarde, double curé Nantais, steak haché, poitrine grillée, cornichon.  
Avec frites maison.

10,00 €  
11,00 €

L'Italien : Buns, sauce tomates con fites, double mozzarella, steak haché, coppa, cornichon.  
Avec frites maison.

10,00 €  
11,00 €

Nuggets Maison : Les 3 pièces  
Aiguillette de poulet, panure Panko.

7,50 €

Frites Maison :

2,00 €

Tous les vendredi du Mois de Mars !  
Commande au 02.40.71.69.19 ou sur place.  
**Attention quantité limitée !!**

\*Buns de la boulangerie : [Le comptoir des Délices de Vallet](#).  
\*Sauce Maison, hormis le ketchup.  
\*Frites Maison.  
\*Viande fraîche de la boucherie du [Vivéco de Gesté](#).  
\*Steak haché de 150 gr.

**Le Dimanche 13 Mars à partir de 15h**  
Après midi jeux animée par  
Quentin de la boutique [Chez L'Hippogriffe](#).  
Venez vous amuser en famille autour de jeux de société.  
Entrée gratuite.



**Le Samedi 2 Avril à partir de 20h**  
Soirée Sand-up Acte 2 Par [le Angers Comedy Club](#).  
Vous avez manqué la première, réservez dès maintenant.  
Entrée gratuite, sortie au chapeau.  
Info et réservation au 02.41.70.69.19  
Ardoise apéro Fromages/Charcuteries 15,00 € pour 2 pers



**Le Dimanche 24 Avril 11H-13H**  
Le Brunch du St Jo'.  
Venez passer un agréable moment  
entre le petit déj et le déjeuner.  
Du sucré, du salé et d'autres douceurs.  
Info et réservation au 02.41.71.69.19



**Le Samedi 21 Mai à partir de 19H**  
Rock & fouées 2 !  
Concert en extérieur avec la participation  
du Groupe Live Wires tribute ACDC  
et du groupe The Drifting Sailors, rock et swing.  
Fin de soirée animée par L'atelier sound system.  
Repas de fouées assuré par Violaine et Anthony  
sur réservation au 06.71.67.16.50

**LIVE WIRES**

**The Drifting Sailors**



Toutes les Infos au 02.41.71.69.19

---

## COMITE DES FÊTES

---

### MANIFESTATIONS 2021

Le 11/07/2021, le CDF a organisé une sortie en car pour aller voir le spectacle « **LES BODIN'S GRANDEUR NATURE** » dans le village de DESCARTES (Département 37).

Pour cette première manifestation de l'année, le car affichait complet depuis plusieurs mois.

Le bureau du Comité des fêtes réfléchit à organiser de nouvelles sorties en car vu l'intérêt porté par la population Regrippiéroise pour ce type de sorties.

N'hésitez pas à nous exprimer vos souhaits à ce sujet.

Le 04/12/2021 a eu lieu la troisième édition de la « **VINIVINYLE** » dans un contexte un peu particulier avec l'épidémie de COVID19 et les restrictions sanitaires qui nous étaient imposées.

Malgré cela, vous avez été environ 150 à nous rendre visite que ce soit pour profiter de la programmation musicale de DJ Radio Clash, pour déguster notre sélection de 8 vins venant des différentes régions françaises (dont notamment le CRU VALLET), ou encore vous régaler avec nos planches apéritives. Il y aura bien une 4<sup>ème</sup> édition à l'automne 2022, nous reviendrons vers vous prochainement pour vous communiquer cette date.

### DATES A RETENIR - AGENDA

**BUVETTE ELECTORALE – DIMANCHE 10 ET 24 AVRIL 2022** De 9h30 à 17h00 / Jardin Public

Carte électorale tamponnée -> 1 Verre offert par le Comité des Fêtes

**BEERANDVINYLE – VENDREDI 8 AVRIL 2022**

De 19h30 à 02h00 / Espace de convivialité salle Polyvalente / Entrée gratuite

Un large choix de bières à la pression / Restauration rapide sur place

DJ RED BOTTLE

**FETE DE LA MUSIQUE – SAMEDI 11 JUIN 2022**

De 19h00 à 02h00 / Jardin de la Médiathèque

Moules Frites / Château Gonflable / Ambiance Champêtre

### MATERIEL EN LOCATION—ANNEE 2022

Le comité des fêtes renouvelle chaque année son matériel de location, n'hésitez pas à nous faire part de vos éventuels besoins sur le matériel que vous souhaiteriez avoir à disposition pour la location.

Le bureau en prendra note pour les investissements de l'année prochaine.

Contact : Quentin PAQUEREAU  
06 21 58 75 57

MATERIEL	NOMBRE	PRIX
Barnum blanc 10x5 à monter - (Caution 500,00€)	1	80.00€
Pro-tente pliable 3x3m	1	20.00€
Pro-tente pliable 6x4m (Caution 1000,00€)	2	80.00€
Tables pliantes « LORCA »	10	8.00€
Banc pliant « LORCA »	20	2.00€
Tables bois + tréteaux bois (longueur 2,00m - 2,50m)	16	4.00€
Chaises plastiques blanches (caution 10€)	85	1.00€
Friteuse gaz 10-12l (Gaz non fourni)	1	30.00€
Plancha gaz 3 rampes de feux (Gaz non fourni)	1	30.00€
Poêlon D76cm + réchaud (Gaz non fourni)	1	30.00€
Guirlandes LED (10m)	5	5.00€

---

## ELECTION DU C.M.E.

---

L'élection du Conseil Municipal des Enfants (CME) était initialement prévue le vendredi 28 janvier.

Plusieurs classes étant fermées ce jour-là, nous avons décidé, en concertation avec les directrices des deux écoles, de reporter l'élection.

Les enfants des classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2 des deux écoles se rendront donc aux urnes avec leurs classes le vendredi 18 mars 2022, afin d'élire leurs 12 représentants au sein du CME.

En attendant, les affiches de campagne des 25 candidats sont affichées dans les écoles et sont aussi disponibles sur le site internet de la commune, dans la rubrique actualité de la page d'accueil.

---

## PÉDIBUS

---

Bienvenue au pédibus.

Toute personne volontaire sera la bienvenue pour l'accompagnement d'enfants de 5 à 7 ans aux ateliers du cirque.

Les trajets ont lieu de 17h à 17h15 depuis l'aire périscolaire (Croc'loisirs) jusqu'à la salle polyvalente.

Contact : Olivier au 06 63 96 99 55

---

## ECOLE CLEMENT PELLERIN

---

### Classe des TPS PS MS

Les défis: les constructeurs du mercredi

Dans le cadre des mercredis partagés, les élèves de la classe ont relevé le défi de réaliser ENSEMBLE une construction avec du matériel de récupération, comme différents rouleaux en carton (taille et diamètre) et plaques cartonnées.

Défis réussis pour toutes les équipes!

Coopération, échanges, gestion des équilibres, beau travail !



## Classe des GS / CP



### Recyclage du papier pour créer des décorations en papier recyclé

Alors que les médiathèques Sèvre et Loire proposent des défis « Vivre autrement », les GS/CP ont entrepris d'expérimenter le recyclage de papier en fabriquant du papier mâché avec lequel ils ont confectionné des décorations en tous genres. Ils ont réalisé une fiche retraçant les étapes afin de renouveler l'expérience à la maison.

### Création de toupies à l'aide de bouchons de bouteilles de lait

Toujours dans l'idée de créer à partir de matériaux déjà utilisés, nous avons fabriqué des toupies.

En sciences, nous avons travaillé sur les différentes parties de la toupie (axe, pointe...) pour trouver quelles conditions sont les meilleures pour obtenir des toupies les plus performantes.

A la récréation, on a joué avec les nôtres et apprécié leur rapidité et leur équilibre.



### Plantation de bulbes, achetés chez Maxime et Jean-Jacques Macé

Après une visite chez les horticulteurs Regrippiérois, nous avons planté nos bulbes et apprécié les conditions de pousse (lumière, arrosage...).

Notre patience a été récompensée...



---

## L'ASCR : ZUMBA

---

Débutants ou non, la zumba est ouverte à tous”

Depuis le retrait de Régis Lucas, qui avait créé la section, Julie Lejean est la référente de l'activité "zumba" au sein de l'Association sportive et culturelle regrippiénoise (ASCR).

“Régis nous avait prévenu plusieurs mois avant de son départ pour que nous puissions nous organiser. Et comme personne ne se proposait, je me suis lancée...”, sourit Julie. La jeune maman de deux enfants précise les contours de son rôle associatif : “Je suis le relais entre les adhérentes, l'animatrice professionnelle, Barbara Ferré-Charles, et l'association. Je communique les dates et les informations importantes liées aussi bien à la zumba qu'à l'ASCR.”



Bref, un rôle de pivot pour entretenir les liens essentiels entre les adhérents et assurer la continuité de l'activité. Laquelle n'a pas été épargnée par les périodes successives de confinement. Huit inscrites aujourd'hui, les pratiquantes de zumba étaient près du double avant le fameux mois de mars 2020. “A la reprise, certaines n'ont pas souhaité reprendre et d'autres avaient pris des habitudes sportives

différentes comme le running”, explique Julie. Le phénomène n'est pas que local, il est national. Pour autant, les bienfaits et l'intérêt de la zumba demeurent, souligne Julie.

Le savoir-faire et le dynamisme de Barbara Ferré-Charles, qui donne aussi des cours à Vallet, sont reconnus. Et certaines fidèles du rendez-vous du lundi à La Regrippière (19h-20h) viennent d'assez loin pour en profiter. “La zumba est ouverte à tous à partir de 14 ans, y compris aux hommes. On peut débuter sans jamais avoir pratiqué de danse ou de fitness, précise Julie, Barbara sait adapter les mouvements à chacun en fonction de ses possibilités.” Elle-même voit dans sa pratique un bon moyen “de penser à autre chose”, le tout “sur des musiques rythmées, essentiellement latines”.

Alors pourquoi pas vous ? “Les inscriptions sont possibles toute l'année et l'abonnement (100€ annuel) est ramené au prorata du temps réel, note Julie, Comme c'est le début de l'année, l'ensemble des chorégraphies sont renouvelées, on repart donc toutes de zéro.”

Contact “Zumba”: [zumba44.ascr@gmail.com](mailto:zumba44.ascr@gmail.com) et 06 63 53 19 64



---

## LE CLUB DE L'ESPERANCE

---

Après plusieurs semaines de fermeture, le Club de l'Espérance ouvre ses portes.

Les activités reprendront suite aux inscriptions à compter du 1er mars.



## L'HORLOGE DE L'EGLISE

Un tour à la médiathèque s'impose pour découvrir le très beau mécanisme d'horloge exposé récemment.

Il a été descendu, il y a quelques années, et restauré depuis peu.

Son installation dans le clocher de l'église de la Regrippière date probablement de 1825 lorsque l'édifice a été reconstruit.

Au moyen âge, les cloches désignaient les prières et offices des monastères et églises.

La vie sociale est alors ajustée sur ces sonneries car elles indiquent aussi d'autres événements comme un incendie ou un rassemblement. Les horloges n'ont eu cesse d'évoluer au fil du temps et c'est à la fin du 18<sup>e</sup> siècle qu'il est apparu « l'horloge horizontale à rouages parallèles » comme celle de notre commune. Un rouage qui présente de nombreux avantages : moins de pièces, donc moins de matières premières. Les frottements sont moindres, la force exercée par les poids moteurs est mieux répartie entre les différents axes et rouages, plus petits, qui augmentent la durée de vie des pièces. L'entretien est rendu plus simple par l'accès immédiat de chaque pièce des rouages et le démontage possible indépendamment de chacune d'elles. Si nous ne connaissons pas le nom du constructeur de notre horloge nous savons qu'à l'époque un tiers des horloges étaient construites dans deux villages du jura : Morbiez et Morez.

Lors du conseil municipal du 17 juillet 1957, le maire expose au conseil que madame veuve Pauline Caillé ayant cessé ses fonctions pour le remontage de l'horloge en date du 30 juin 1957, il propose de la remplacer par madame veuve Jeanne Voleau qui percevra un salaire de 16000 francs. Le conseil a accepté à l'unanimité cette proposition.

Lors de cette même séance, devant l'impossibilité de trouver un sonneur de cloches les élus décident à l'unanimité l'électrification des cloches. Les travaux seront confiés aux établissements Bodet de Trémentines (49). La dépense sera de 380000 francs. Il sera décidé de voter un crédit supplémentaire le 13 janvier 1958 de 105000 francs en vue du paiement d'une facture de monsieur Joseph Boiteau pour les travaux effectués pour d'électrification des cloches.



---

## LE COQ DU CLOCHER

---

Parmi les trésors de la commune, le grenier a également révélé un coq en cuivre. La date de son installation sur l'église sur l'église n'est pas connu mais nous savons toutefois qu'il a été enlevé suite à la foudre qui a bien endommagé le clocher le dimanche 20 mai 1990, à l'heure de la sortie de la messe.

Le coq restauré est également exposé à la médiathèque. Une petite curiosité : en s'approchant, on peut apercevoir qu'il a reçu des impacts de balles. Les Allemands l'ont pris pour cible pour se détendre durant la seconde guerre mondiale.

En juillet 1990, la société « Anjou sécurité » a installé un nouveau coq en cuivre pour une valeur de 4950 francs ainsi qu'un paratonnerre qui avait sûrement fait défaut jadis (Délibération du conseil municipal du 28 juin 1990).

Faisant office de girouette, le coq d'un clocher est généralement sagement posé sur son perchoir face au vent. Dans la symbolique chrétienne, le coq est un emblème religieux, mettant en relief son symbolisme solaire, il annonce le jour qui succède la nuit.

Pour les catholiques, le volatile incarne la vigilance, celui qui attend le retour du christ sur terre.



---

## FESTI'FAMILLE - SAISON 2

---



Informations sur enfance.cc-sevreloire.fr

Livret des dates à retenir disponible en mairie

---

## LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

---

Quelles bibliothèques pour demain ?

Lieu de vie sociale, développement du numérique, nouvelles pratiques artistiques... Les bibliothèques évoluent, le réseau Sèvre & Loire aussi.

Afin d'imaginer au mieux ce que seront les bibliothèques de demain, la Communauté de communes de Sèvre & Loire fait appel à vous, fréquentant et non-fréquentant des bibliothèques !

C'est à travers une enquête en ligne que vous pouvez faire part de vos usages, attentes et visions sur les bibliothèques de demain. Les résultats de cette enquête permettront à la Communauté de communes de cibler et proposer par la suite des actions concrètes afin de faire évoluer les bibliothèques.

Ainsi, si vous souhaitez partager votre avis et transmettre vos requêtes, vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> avril pour répondre au questionnaire en ligne :

<https://cvip.sphinxonline.net/v4/s/v4d9tl>

Les résultats de l'enquête seront publiés en juin.  
Temps estimé de réponse : 8 à 10 minutes



---

## SEJOUR VIVAL

---

Les vacances pour vos enfants avec VIVAL, c'est tout naturel !...

VIVAL, association intercommunale de la CCSL, organise à nouveau cette année, ses différents séjours de vacances pour enfants en Haute-Loire, à St Julien d'Ance, au coeur de l'Auvergne :



**COLOS ENFANTS** (enfants nés entre 2011 et 2014) : "*Un bol d'oxygène en pleine nature!*"  
deux formules : du 9 au 16 juillet ou du 9 au 22 juillet 2022 (hébergement au sein de la maison) : activités et jeux de pleine nature, journée : canoë-kayak, via-ferrata, bivouac, rando, veillées ...  
Tarif pour 8 jours : 375 € CCSL – 390 € hors CCSL (dont 5€ d'adhésion )  
Tarif pour 14 jours : 645 € CCSL – 675 € hors CCSL (dont 5€ d'adhésion )

**CAMP PRE ADOS** (enfants nés entre 2008 et 2010) : "*Le goût de l'aventure*"  
du 9 au 22 juillet (hébergement sous tente 3-4 personnes ou dans la maison en cas de mauvais temps) : activités "nature", journée canyoning, journée via-ferrata, bivouac, grands jeux, rallye, soirées animées ...  
Tarif pour 14 jours : 700 € CCSL- 735 € hors CCSL (dont 5€ d'adhésion )

Présence d'un animateur nature, Michel MOUILLE, pour animer les activités de sensibilisation à l'environnement, de découvertes de la faune et de la flore de ce milieu de moyenne montagne. N'hésitez pas à aller consulter notre site : <https://www.colonie-vacances-auvergne.fr/> pour plus d'informations.

Les gestes barrières seront respectés et le protocole sanitaire en vigueur aux dates des séjours sera appliqué.



En cas d'annulation pour cause de restrictions liées au COVID, les séjours seront intégralement remboursés.

Contact pour les séjours [assovival.colo@yahoo.com](mailto:assovival.colo@yahoo.com)

Contact association : [associationvival@yahoo.fr](mailto:associationvival@yahoo.fr)

Au plaisir de vous rencontrer et de faire découvrir un joli petit coin d'Auvergne à vos enfants !

## A DÉCOUVRIR

### A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI

#### LA PISTE AUX EMPREINTES

La piste aux empreintes est un parcours de 4 km entre Gorges et Clisson ponctués de points d'arrêt sur les sites remarquables témoins du passé de l'industrie hydraulique de la ville.

Le départ se fait au Moulin de papier du Liveau.

Initialement les deux moulins, installés de part et d'autre de la rive, qui composaient le site hydraulique de Liveau avaient une activité meunière.

Jusqu'en 1561, ce site était propriété des seigneurs de Clisson.

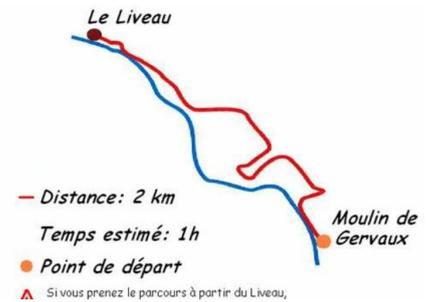
En 1826 le moulin de la rive droite est transformé en moulin à papier et sera en activité jusqu'en 1850 avant le retour de l'activité meunière en 1851.

Le site a été réhabilité progressivement entre 2008 et 2014.

Depuis 2015, le moulin est ouvert au public : découverte des mécanismes du moulin en activité, de la fabrication des feuilles de papier à la main, de l'imprimerie...

Le moulin propose des visites animées dont vous êtes les acteurs.

Sur place, un espace vidéo, une boutique, un espace lecture.



La visite se poursuit de long de la Sèvre entre bois et rivière.

Un parcours ludique jonché d'un mobilier aux allures « animales » invitant à découvrir tour à tour les animaux, leur nourriture, leurs empreintes et leur habitat.

La visite se termine dans le petit village de Gervaux et son moulin à eau.

Les premiers documents que le propriétaire possède datent de 1360. La chaussée de pierre qui permet de concentrer l'eau vers sa roue est attestée comme une de plus anciennes de la vallée.

Depuis plus de 600 ans, il fut moulin à drap, à foulon et à farine.

Des appareils à cylindres remplacèrent l'antique meule en pierre vers 1900.

Incendié en 1943, il fut reconstruit en 1949.

Il a cessé son activité le 30 septembre 1987 mais la roue à aubes du moulin a conservé son mécanisme intact.



Arrivés ici il vous faudra faire demi-tour pour profiter du paysage sous un nouvel angle et regagner le point de départ.

Livret pédagogique téléchargeable sur

[www.levignobledenantes-tourisme.com/circuit-et-randonnee/parcours-famille-murmures-de-rochers-piste-aux-empreintes/](http://www.levignobledenantes-tourisme.com/circuit-et-randonnee/parcours-famille-murmures-de-rochers-piste-aux-empreintes/)

Renseignements sur la visite du moulin du Liveau : [www.lemoulinapapierduliveau.com](http://www.lemoulinapapierduliveau.com)

---

## 72ème FOIRE DU VIGNOBLE NANTAIS

---

Après deux années blanches en raison de la crise sanitaire la Foire du Vignoble nantais à Vallet sort le grand jeu pour la 72<sup>e</sup> édition les 19 et 20 mars prochains au parc des expositions du Champilambart.

Plus de 150 exposants et producteurs seront installés pendant les deux jours dans les chapiteaux de la foire commerciale et dans le salon des vins et de la gastronomie.

La nouveauté est l'ouverture d'un espace territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL).

Les acteurs économiques du Vignoble seront rassemblés à ce titre sous un même chapiteau.

On pourra, aussi, y déguster des muscadets des concours communaux dans une ambiance guinguette. Cet espace dédié aussi à la restauration pourra accueillir jusqu'à 400 personnes.

Parmi les temps forts de la Foire, une vente aux enchères de muscadets millésimés est organisée le samedi 19 mars, 16 h.

Près d'une quarantaine de lots seront présentés. L'un des principaux est un jéroboam 2006 du domaine Gilbert Bossard, à La Chapelle-Heulin. Une partie de la recette est destinée à des œuvres caritatives régionales : Couleur prévention et O ma vie.

### La Loire en musique

La région Pays de la Loire sera présente sur le site avec son Orientibus. Il s'agit d'une structure itinérante qui accompagne le public et particulièrement les jeunes dans la construction de leur parcours orientation, également les adultes à la recherche d'emploi. Il est animé par des professionnels qui viennent témoigner de leurs activités.

Le thème d'animation de cette 72<sup>e</sup> édition de la Foire du Vignoble nantais est la Loire en musique. Un parcours d'expositions de photographies de la Loire et de ses rives est au programme.

Des spectacles de rues par des artistes régionaux animeront le site : accordéonistes en déambulation avec Radio Vespa, Sketches et impro par Jojo le clown, chansons françaises musicales du groupe la Mi-guinguette, ensemble de cuivres et percussions de l'orchestre Ze Boxon, jazz en scène avec l'atelier adulte de l'école de musique du Pays valletais.

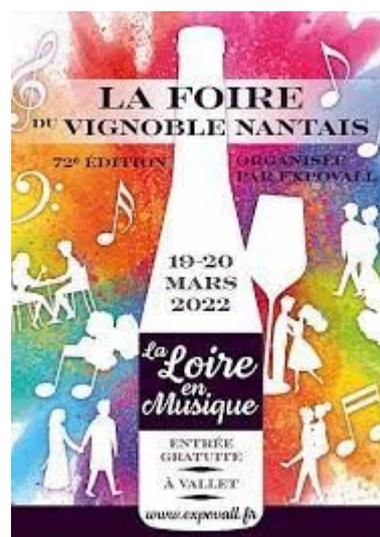
### Gastronomie et concours

Des spécialités culinaires ligériennes sont au menu de la soirée d'ouverture le vendredi 18 mars.

Elle est animée par le groupe Anisette et les glaçons, chansons française

En prologue la vingtaine de concours régionaux des vins et notamment celui de la prestigieuse pipette d'or muscadet aura lieu les samedis 5 et 12 mars. La sélection des jurys sera à déguster samedi 19 et dimanche 20 dans le salon des vins.

Tout le programme de la 72<sup>e</sup> édition sur [www.expovall.fr](http://www.expovall.fr)



---

## PERMANENCES ADIL

---

L'ADIL de La Loire-Atlantique tient une permanence mensuelle pour vous aider à faire votre demande locative sociale et répondre à toutes vos questions sur le logement social.

Les mercredis 02/03 ; 06/04 ; 04/05 ; 01/06 de 9h30 à 12h  
Espace Loire - 84 rue Monnet - Zone de la Sensive à DIVATTE SUR LOIRE

Sur rendez-vous uniquement à prendre auprès de :  
l'Espace Habitat et Energie au 02 51 71 55 46 ou  
l'ADIL au 02 40 89 94 50



---

## CENTRE D'ECHANGES INTERNATIONAUX

---

Des Jeunes lycéens étrangers Japonais, Brésiliens et Allemands recherchent une famille d'accueil Du Japon, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture.

Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ligia, jeune brésilienne de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2022. Elle joue au tennis, aime la lecture, la peinture, le dessin, et le cinéma.

Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Elena, jeune allemande de 15 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait de l'équitation, de la voltige, joue du violon, aime la lecture, les voyages, et les jeux de société.

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2022.

Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ryuki, jeune japonais de 17 ans, viendra en France pour 10 mois aussi. Il a de nombreux hobbies : le football, le basket et le cinéma. Il aime aussi peindre et dessiner.

Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ».

A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir.

Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

v.simon@groupe-cei.fr

Responsable locale:

Nelly PRUDHOMME

49300 CHOLET

nellyCEI49@outlook.fr

06 70 93 47 56



---

# OFFICE DE TOURISME DU VIGNOBLE NANTAIS

---

## L'OFFICE DE TOURISME DU VIGNOBLE DE NANTES VOUS INFORME

Vous réfléchissez à un projet de création de chambre d'hôtes ou de meublé de tourisme, sachez que vous êtes soumis à des déclarations préalables obligatoires.

### Pour les meublés de tourisme

Pour qu'un bien loué soit qualifié de « meublé de tourisme », une déclaration spécifique à la mairie du lieu de situation doit être déposée. Cette démarche est obligatoire.

La location d'un bien meublé de tourisme concerne aussi bien les villas, appartements, studios ou gîtes. Pour être qualifiée de location meublée de tourisme, il faut que le logement comprenne certains éléments indispensables. La liste des fournitures nécessaires est fixée par décret.

### Pour les chambres d'hôtes

Proposer une « chambre d'hôtes » implique d'accueillir le client, de lui louer une chambre meublée ayant accès à une salle d'eau et à un WC, et de lui fournir le petit-déjeuner. C'est une activité professionnelle de nature commerciale ou agricole. Elle peut être exercée toute l'année ou à la saison. Elle doit se limiter à 5 chambres et à 15 clients simultanément. Le loueur doit au préalable se déclarer en mairie, s'immatriculer et s'affilier à la Sécurité sociale.

La déclaration préalable obligatoire :

La déclaration de location d'un meublé de tourisme, d'une ou plusieurs chambres d'hôtes s'effectue auprès du maire de la commune sur laquelle se trouve l'habitation. Cette déclaration peut se faire par voie électronique, lettre recommandée ou dépôt en mairie et doit faire l'objet d'un accusé de réception.

Les loueurs doivent utiliser :

Pour un meublé de tourisme : le formulaire administratif [cerfa\\_14004\\*04](#)

Pour une chambre d'hôtes : le formulaire administratif [cerfa n° 13566\\*02.pdf](#)

Le dépôt de ces déclarations donne lieu à la remise d'un récépissé de déclaration en mairie.

Quelle fiscalité pour les chambres d'hôtes et meublés de tourisme ?

La fiscalité de location meublée varie selon que cette activité est exercée à titre professionnelle ou non.

Dans la plupart des cas, les revenus des gîtes et chambres d'hôtes sont imposés dans la catégorie fiscale des Bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC).

Il convient avant tout projet de bien se renseigner.

Pour plus de renseignement, contactez le Service Développement [developpement@levignobledenantes.com](mailto:developpement@levignobledenantes.com)

Et la Taxe de séjour ?

Le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais a instauré sur son territoire une taxe de séjour au réel depuis le 1er janvier 2013 à toutes les natures d'hébergement à titre onéreux, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

L'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes est chargé, pour le compte du Syndicat Mixte du SCoT, de la collecte de la taxe de séjour sur son territoire de compétence.

La taxe de séjour doit être perçue sur les personnes hébergées à titre onéreux et qui sont assujetties non exonérées. L'assujetti paie la taxe de séjour à l'hébergeur qui reverse la totalité des taxes collectées à la collectivité en son nom.

Une plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour est accessible aux loueurs depuis l'URL :

<https://levignobledenantes.taxesejour.fr> et depuis janvier 2022 le paiement en ligne est possible.

Enfin, le produit de la collecte de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique qui agissent sur l'attractivité du territoire (par exemple, des dépenses liées à la communication et la promotion de la destination...).

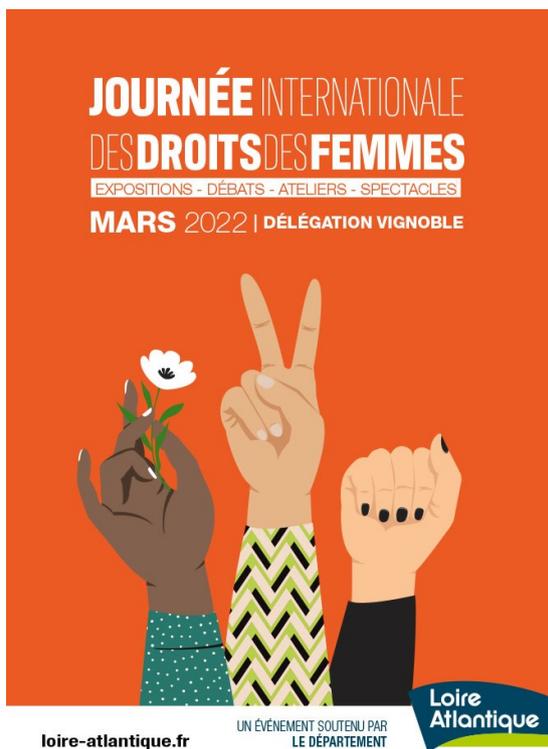
Quelle démarche à effectuer ?

Une fois votre projet abouti, votre hébergement déclaré et ouvert, qu'il soit géré par vous en direct ou par un opérateur numérique, contactez le Service taxe de séjour : [levignobledenantes@taxesejour.fr](mailto:levignobledenantes@taxesejour.fr)

---

## JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

---



4<sup>e</sup> édition de la Journée Internationale des Droits des Femmes sur le vignoble

Animé.es par la volonté de participer à l'évolution de notre société, des partenaires du territoire vous font partager leur désir de plus d'égalité filles-garçons, femmes-hommes.

Par 33 actions réparties sur le territoire du vignoble, du 25 février au 9 avril.

Expositions, ateliers, littérature, jeux de société, jeux vidéos, visites thématiques, discussions, projections, concerts, spectacles...

Des temps ludiques, instructifs et constructifs, pour tous les âges, viendront rythmer le mois de mars.

Programme complet en mairie

Ou en ligne sur [loire-atlantique.fr/droits-des-femmes](http://loire-atlantique.fr/droits-des-femmes)

---

## LE PASS CULTURE 2022

---

En place depuis février 2019, en expérimentation dans un premier temps, le Pass Culture est généralisé à compter de mai 2021.

Ce dispositif vise à favoriser l'accès des jeunes à la culture, en les aidant financièrement à satisfaire leurs envies de livres, d'opéras, de concerts, d'expos, de cinéma, de musées, de festivals, de théâtre, de cours de musique ....



Qui y a droit ?

Les jeunes de 18 ans résidant en France Métropolitaine ou en Outre-mer

Les jeunes de 18 ans n'ayant pas la nationalité Française mais vivant en France

Les jeunes de 15 à 17 ans scolarisés en France, de la 4<sup>ème</sup> à la terminale ou inscrits en CAP, dans des établissements publics ou privés sous contrat

Quel est son montant ?

- Il est de 300€ et valable pendant 24 mois pour les jeunes âgés de 18 ans.

Les achats de biens numériques (e-book, SVoD, jeux vidéo ...) sont plafonnés à 100€.

- Une part à 20€ pour les jeunes âgés de 15 ans et 30€ pour les 16-17 ans.

Cette somme devra être dépensée à la majorité du jeune, sinon elle sera perdue

- Une part collective sera allouée aux établissements scolaires pour permettre des sorties scolaires.

Son montant est de 25€ par élève de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> ; 30€ par élève de CAP et de seconde ; 20€ par élève de première et de terminale. Cette somme devra être consommée au cours de l'année scolaire en cours et ne peut pas faire l'objet d'un report sur l'année suivante.

Comment l'obtenir ?

Les jeunes doivent télécharger l'application mobile après ouverture du compte personnel numérique.

## LES CONSEILS DE MAXIME MACÉ JARDINIER HORTICULTEUR

Le printemps arrive à grands pas, il est donc temps de se remettre au jardin.

Pour les propriétaires de serre, les tomates greffées et concombres sont déjà là.  
Les salades batavias et laitues sont disponibles ainsi que les choux pommes et choux fleurs.

Pour les retardataires il est encore temps de planter vos fruitiers, une large gamme est encore disponible à la jardinerie.

Anticipez l'été en paillant déjà votre jardin ( chanvre, bois, paille etc...)

Coté semis, il est temps de semer vos carottes, radis, betteraves,... C'est aussi le bon moment pour les petits pois et les haricots.

Coté paysage, les premières tontes sont faites, vous pouvez scarifier vos gazons et les regarnir avant l'été.

Il est encore temps de tailler vos rosiers, arbustes etc

Dicton du mois « *Des fleurs que mars verra, peu de fruits on mangera* »

## LES CONSEILS DE LA TERRE FERME

LA TERRE FERME  
Paysans Maraichers  
17 La Porchetière  
06 52 88 20 21  
laterreferme@gozmail.bzh

Toujours couvert et jamais travaillé  
chronique du potager sur sol vivant.

Hormis semer et récolter, le potager sur sol vivant n'aura qu'une tâche à accomplir, qui remplira à elle seule de multiples fonctions. Arroser, aérer, protéger, désherber, amender, toutes ces tâches fastidieuses assurées par une seule et même action ! 5 opérations en une.

Avez-vous deviné ? Il s'agit du paillage, c'est-à-dire le fait de répandre de la matière organique sur le sol. L'idéal est qu'elle soit fraîche (le compost, s'il a un effet fertilisant certain, n'est pas ce que préfère la vie du sol, puisqu'il est déjà décomposé, prédigéré) : paille, feuilles, branches broyées, tontes, foin... bref, la ressource dont vous disposez souvent par ailleurs au jardin et dont vous cherchez à vous débarrasser...

L'idée étant d'épandre entre 5 cm et 15 cm de matière environ, avant la plantation ou en cours de culture, le sol ne devant jamais être à nu. Voyons en détail les bénéfices que nous apportera cette opération primordiale :

- Fonction travail du sol : la vie démultipliée nécessaire à la dégradation de cette matière va, en se déplaçant et en mangeant, construire la structure poreuse et stable du sol.

Par exemple les champignons qui la transformeront en humus qui retient l'eau et les nutriments.

L'activité biologique, depuis les millions d'année qu'elle coévolve avec les plantes, sait mieux que nos gros outils métalliques comment créer un sol fertile.

- Fonction protection : grâce à cette couche de carbone (on parle de « mulch »), le sol n'est plus laissé à nu et à la merci des intempéries qui vont le compacter puis l'éroder.

Vous savez maintenant pourquoi nos rivières se chargent de boue après un orage, et comment l'éviter.

- Fonction arrosage : ce manteau de matière est un isolant, limitant fortement l'évaporation. En augmentant la teneur du sol en matière organique (le fameux humus), la terre retient également bien plus d'eau. La température est également régulée et le sol reste frais même en été.

- Fonction désherbage : en maintenant à l'obscurité le sol, on empêche la levée de dormance de nombreuses graines. Les germinations de plantes annuelles sont fortement limitées.

Seules quelques vivaces, qui ont suffisamment de réserves, parviendront à traverser le paillage.

- Fonction écologique : un sol toujours couvert et jamais travaillé limite l'érosion, développe la biodiversité du sol, augmente le taux de matière organique du sol et donc stocke du carbone !

Il ne vous reste plus qu'à répertorier tout ce qui peut composer un paillage efficace qui vous fera économiser de l'eau et de l'énergie pour une vie du sol plus dynamique !

---

## LA RECETTE TAJINE DE POULET A LA MAROCAINE

---



Pour 4 personnes :

- 1 oignon coupé en rondelles
- 2 gousses d'ail hachées
- 1 cuillère à café de paprika, cannelle, cumin, safran
- ½ cuillère à café de gingembre frais
- 1 petite boîte de pois chiches en conserves
- 1 l d'eau bouillante avec 2 KUBOR
- 1 citron pelé et coupé en dés grossiers
- 2 cuillère à soupe de miel -
- 100 g de raisins (ou abricots ou moitié des 2)
- Poivre, sel
- 4 cuisses de poulet
- 2-3 tomates pelées et coupées en dés
- 1 cuillère à café de mélange 4 épices -
- option : un peu de tabasco et des olives

Dans un bol mélanger les épices et les gousses d'ail.

Dans un autre bol mélanger les dés de tomates, de citron et le miel. Retirer la peau du poulet et le faire dorer dans une cocotte bien chaude avec un peu d'huile d'olive. Lorsque le poulet est bien doré, le retirer de la cocotte et remplacer par l'oignon (si nécessaire rajouter un peu d'huile d'olive). Dès que les oignons commencent à être dorés, rajouter les cuisses de poulet, puis le mélange d'épices, le mélange tomates, citron et miel et arroser avec le bouillon jusqu'à bien couvrir les cuisses. Ensuite rajouter le raisin (ou abricots) et les pois chiches, saler, poivrer et rajouter éventuellement du tabasco et des olives.

Dès que cela bout, baisser le feu et laisser mijoter environ 45 minutes.

Cuisson au four possible dans un plat à tajine ou cocotte à 150 °C pendant 1 heure.

Petit conseil : Préparer la veille, le mijotage du lendemain fait ressortir les senteurs des épices. Accompagner de semoule fine ou boulghour. Possibilité d'ajouter des carottes.



### Accord met/vin

Un cabernet franc récolté sur la Gravoire. Millésime précoce, ce 2020 vinifié par Pierre Sécher est riche et gourmand.

Il se mariera à la perfection à condition d'être souple sur les épices.

Bonne dégustation !

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.  
A consommer avec modération.

# JEUX

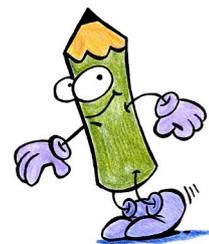
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B								■		
C					■			■		
D			■					■		
E						■				
F					■					
G								■		
H					■		■			
I				■						
J										

**VERTICAL**

**HORIZONTAL**

1. Il n'a qu'une bosse
2. Région des Pyrénées-Orientales
3. Ceinture Japonaise - Explosif
4. Mois du calendrier républicain
5. Voyelle double - Le meilleur - Milieu de Love
6. Etablissement. Service. Aide. au Travail. - Allonge
7. Stock ou garde - Modulation de fréquence
8. Voyelles de Caen - Devise nordique
9. Brosse pour nettoyer les bouteilles
10. Faisait des petits sauts

- A. On y vend des produits d'entretiens, d'hygiène, etc....
- B. Machine qui enveloppe les cigares de leur feuille -  
Démonstratif
- C. Entendre - Le meilleur - Adverbe de lieu
- D. Mètre seconde - Dompté - Vieux do
- E. Pétilnants Italiens - Content ou gai
- F. Céline pour les intimes - Acte de naissance
- G. Nourrit son bébé - Chiffres Romains
- H. A l'envers : chanson de Pierre Péret - Vague au stade
- I. Il vient après manger - Broderie sur le vêtement du prêtre
- J. Etat d'une personne en colère



## RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	P	A	Q	U	E	R	E	T	T	E
B	U	S	U	R	I	E	R	■	R	U
C	L	I	E	U	E	S	■	A	I	R
D	M	A	T	S	■	A	R	C	■	E
E	O	T	E	■	C	R	E	C	H	E
F	N	I	■	V	O	■	M	U	E	T
G	A	Q	U	A	R	I	U	M	■	L
H	I	U	L	E	S	■	E	U	R	O
I	R	E	V	U	E	S	■	L	O	I
J	E	S	E	■	T	I	R	E	U	R



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

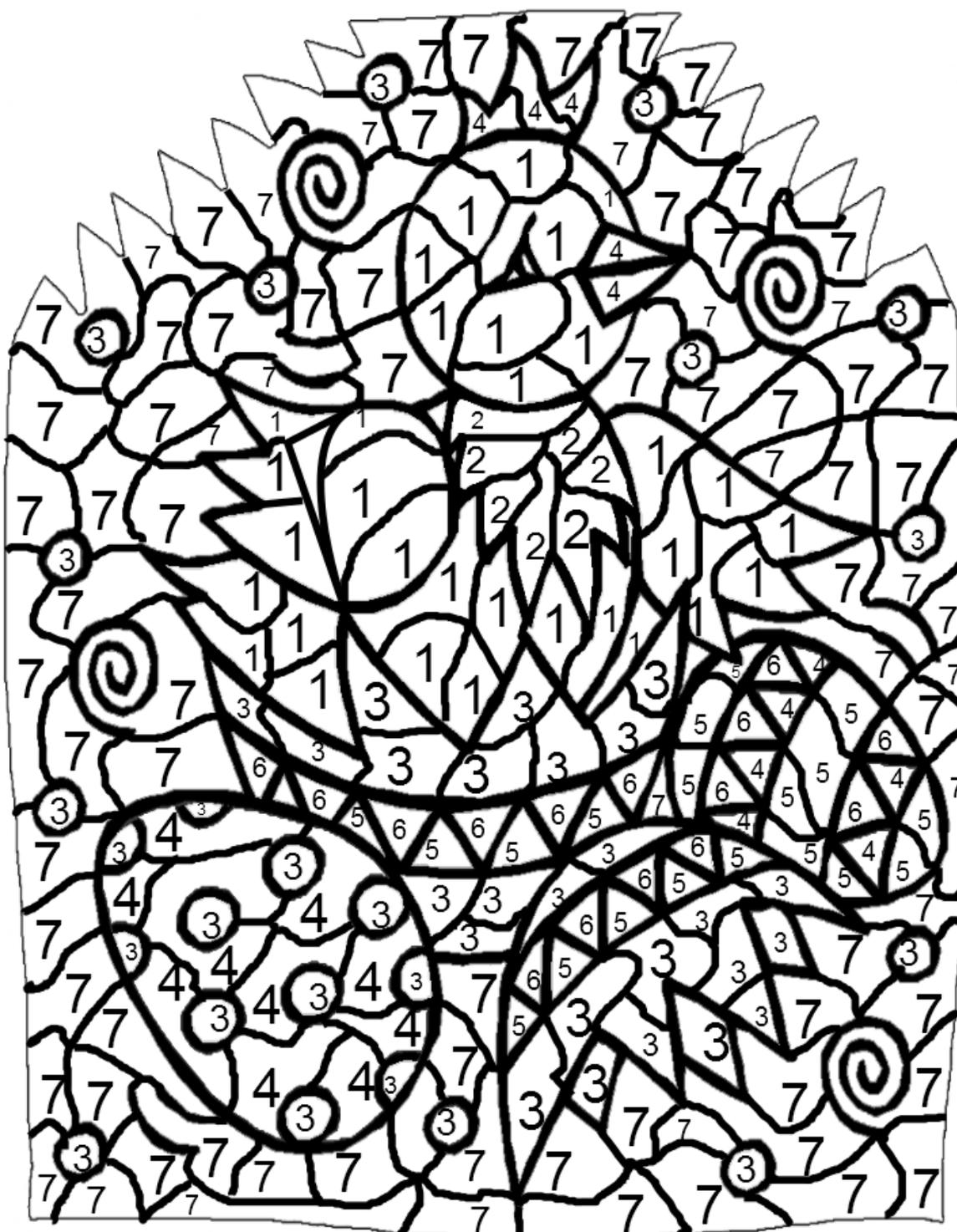
---

# COLORIAGE

---

Coloriage magique

1 jaune 2 orange 3 vert 4 rouge 5 violet 6 orange 7 bleu

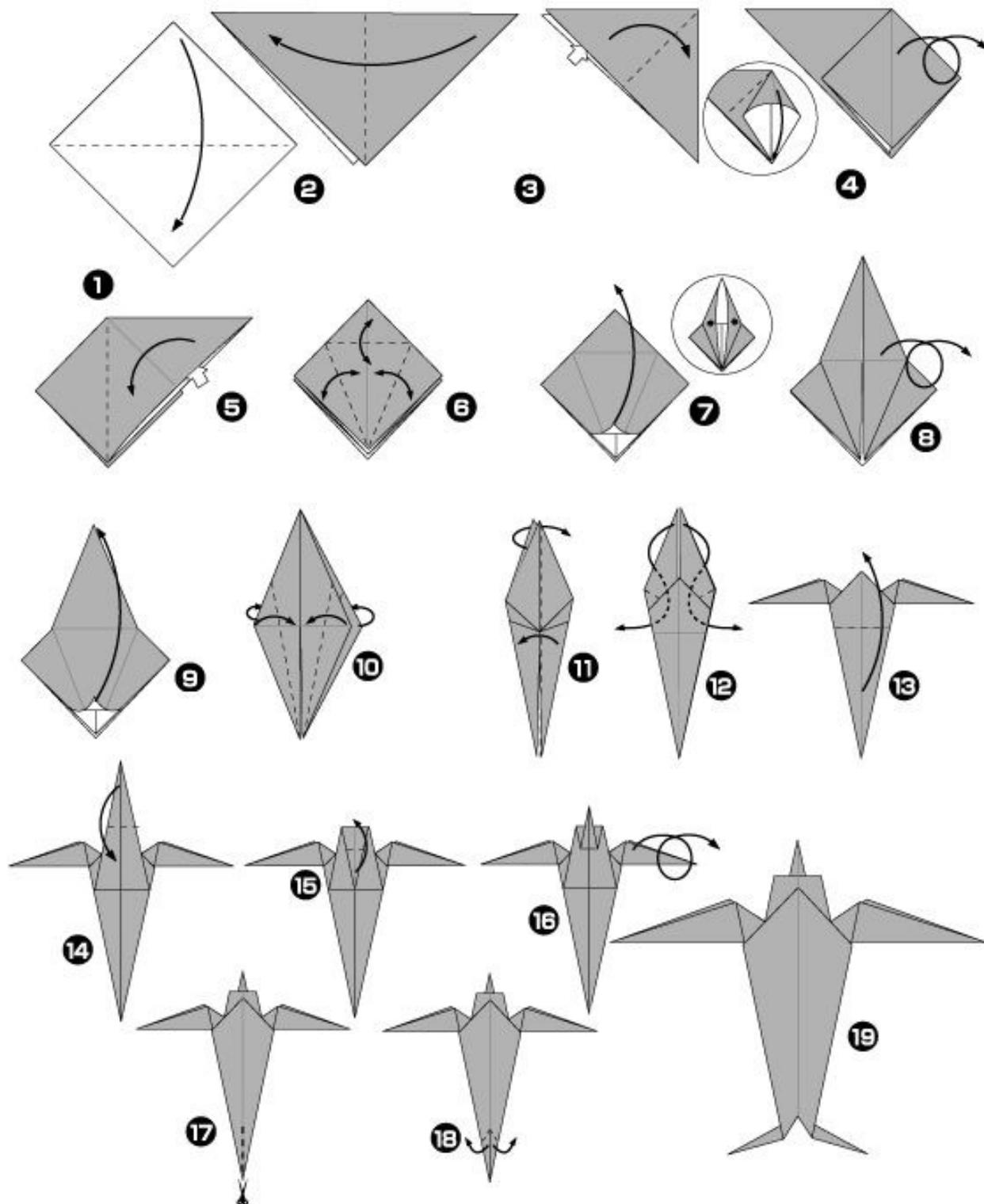


---

# ORIGAMI

---

Pour fêter le retour du Printemps, réalisez cette hirondelle en origami et accrochez-la à votre porte ou fenêtre.



**Evelyne HOUSSIN**

**62 ans**

**Ancienne élue et retraitée**

Secrétaire, viticultrice, conseillère et adjointe municipale, bénévoles sont les nombreuses casquettes d'Evelyne qui retracent son parcours dynamique et déterminé.

### Qui êtes-vous ?

Je suis Evelyne HOUSSIN et originaire de La Chapelle-Heulin.

Je suis une femme de viticulteur et j'ai 4 enfants.

Lorsque mes enfants étaient scolarisés, j'ai été bénévole au sein de l'OGEC pendant 11 ans dont 6 ans à la Présidence.

En 2001, je suis élue en tant que conseillère municipale pour mon 1<sup>er</sup> mandat.

Puis en 2008, je suis adjointe aux affaires sociales et en 2014, je suis adjointe aux bâtiments.

30 ans d'engagement au sein de La Regrippière où j'ai essayé de concilier au mieux mes activités professionnelles, personnelles et de bénévoles.



### 19 ans d'implication municipale, quels souvenirs gardez-vous ?

Des projets, des équipes, des rencontres, de l'écoute, du soutien, de l'entraide, des réunions communales et intercommunales et du temps. L'engagement communal m'a permis d'apprendre beaucoup de choses dans des domaines que je ne connaissais pas !

Dans le domaine des affaires sociales, la commission a travaillé pour enrichir le lien entre les deux écoles de la commune. J'ai également découvert les différentes structures du territoire, souvent méconnues, et qui sont au service des habitants :

- CLIC Atout'âge (Loroux-Bottereau) qui est un lieu d'écoute et d'échanges pour aider et faciliter les démarches des retraités, des personnes âgées et de leur entourage mais aussi des personnes en situation de handicap,
- Patmouille (Vallet) qui est une entreprise d'insertion sous forme d'association pour promouvoir l'accès à l'emploi pour tous, lutter contre les inégalités, et créer un espace d'échange,
- Mission Locale du Vignoble Nantais (Gorges) qui permet l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi,
- Ecocyclerie du vignoble nantais (Vallet) qui est une entreprise d'insertion professionnelle visant à la collecte, la valorisation et la vente à petits prix d'objets et matériaux divers.

Et sur le dernier mandat, j'avais la thématique des bâtiments. L'équipe municipale avait pour projet la construction de la salle de sport et la réhabilitation de la salle polyvalente.

Sur cette mission, Roger CAILLER a été un grand soutien et un expert précieux pour ce projet qui a permis de doter un bel équipement sportif, convivial et ouvert à tous pour la commune.

### Un souvenir marquant ?

L'inauguration de la salle de sport qui a eu lieu le samedi 18 février 2017. Beaucoup d'émotions lorsqu'il s'agit de couper le ruban qui marque l'ouverture et l'aboutissement de ce projet.

L'objectif était atteint et a permis de proposer un lieu sportif et de convivialité visant au rassemblement des habitants de la commune.

### Et aujourd'hui ?

Aujourd'hui, je ne suis plus élue et je continue mes activités de bénévolat au sein du GPS (Groupe Prévention Suicide) ou j'assure des permanences téléphoniques. Je suis membre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui permet de mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Et je suis également responsable de la Paroisse ou je coordonne les événements religieux sur la commune. La rénovation du patrimoine religieux et le site de la Fleurcellerie sont des lieux fréquentés et qui ont le mérite de promouvoir et d'attirer des concitoyens sur la commune de La Regrippière.

**Merci à Evelyne pour cet échange dynamique, enrichissant et qui retrace un bel engagement**